

## 3.2. Mémoire et réconciliation

### 1. Mémoire

La « **mémoire** » peut se définir de manière large comme la manière dont des sociétés, des groupes et des individus se représentent le passé. Son étude constitue un champ de recherche historique relativement récent, qui s'intéresse donc, principalement à travers les productions culturelles et les pratiques mémorielles, aux représentations du passé dans son ensemble, ou de tel personnage ou événement spécifique.

L'étude de la mémoire présente une richesse particulière pour la guerre de 1914-1918, dont les acteurs ont précocement pris en charge la question du souvenir et du deuil, et senti combien elle allait laisser de traces. L'ampleur gigantesque de l'événement lui confère ainsi un poids mémoriel très important, d'autant que c'est largement à travers la mémoire du conflit que les sociétés et les groupes lui attribuent un sens.

Les travaux historiques sur la mémoire de la guerre sont ainsi nombreux et fructueux, faisant varier les approches et les échelles :

- ◆ Parmi eux, on peut relever tout un champ qui s'est intéressé aux discours et aux pratiques – **commémorations, érection de monuments, cérémonies** – par lesquelles la mémoire de la guerre a été officiellement et collectivement assumée, définissant des représentations consensuelles du passé, suivant des spécificités nationales (Sherman 1999).
- ◆ D'autres travaux ont étudié ce qu'on peut nommer des « **enjeux de mémoire** », lorsque la représentation de la guerre ou de certains de ses aspects (comme les échecs militaires, les atrocités ou les fusillés) fait l'objet d'un trouble, d'un désaccord ou d'un conflit. Ces travaux sont féconds dans la mesure où le désaccord mémoriel révèle aussi des enjeux présents dans lesquels le passé est utilisé (Offenstadt 1999, Horne & Kramer 2001, Offenstadt 2004).
- ◆ Les **représentations littéraires et artistiques** du conflit représentent évidemment un champ d'études très vaste. Enfin, faisant varier les échelles, des travaux se sont intéressés aux mémoires locales ou individuelles en montrant leurs spécificités par rapport aux représentations dominantes et les manières particulières dont de telles mémoires se construisent, se perpétuent et se transforment (Caucanas & Cazals 2001).
- ◆ Faisant la synthèse de ces approches, des études générales ont tenté de manière stimulante d'interpréter de manière stimulante et globale **la place de la Grande Guerre dans la mémoire des sociétés occidentales** (Mosse 1990, Winter 1995).

Objet historique de première importance, la mémoire de la guerre n'échappe pas aux polémiques historiographiques. Des historiens ont ainsi soutenu que les témoignages publiés après la guerre, actes mémoriels remarquables, véhiculaient une vision déformée dont il faudrait se défier. Dans la même logique, certains objets d'étude importants tels que les refus de la guerre ou les ententes entre adversaires sont soupçonnés de véhiculer une mémoire « pacifiste » du conflit ou de refléter des préoccupations contemporaines, insignifiantes au moment du conflit (Audoin-Rouzeau & Becker 2000).

**Source :** *Petit répertoire critique des concepts de la Grande Guerre* par André Loez avec la collaboration de Nicolas Offenstadt, décembre 2005

[http://www.crid1418.org/espace\\_scientifique/textes/conceptsgg\\_01.htm](http://www.crid1418.org/espace_scientifique/textes/conceptsgg_01.htm)

## 1.1. Le deuil

### 1.1.1. Approche philosophique

Selon Freud devant la perte d'une personne aimée ou d'une abstraction comme la patrie, qui fonctionne comme une personne, il faut renoncer au lien qui nous rattache à cet objet, si l'on ne veut pas tomber dans le ressassement destructeur de la mélancolie qui nous empêche de vivre. Pour se réconcilier avec la réalité, il s'agit d'intérioriser la perte.<sup>1</sup>

La guerre de 14-18 avec ses dix millions de morts a fait entrer les peuples dans un processus de deuil de masse. Les familles : parents, orphelins, veuves, « veuves blanches » privées de leurs fiancés, etc. sont traumatisés et forment une génération sacrifiée. Pour les grands-parents, la disparition de leurs fils est vécue comme un fait contre nature. L'ordre de la génération est bouleversé ; ceux qui restent auraient dû partir les premiers. Afin de rétablir la continuité de la lignée on va souvent symboliquement donner le prénom d'un mort au combat au nouveau né. Par là le deuil inachevé se répercute sur les petits enfants. Pour tous, l'épreuve de la séparation est d'autant plus difficile qu'on ignore les circonstances et le lieu de la sépulture de ceux qui ne sont pas revenus des champs de bataille.

### 1.1.2. La mort du soldat

Les soldats morts au combat n'étaient pas envisagés comme individus mais comme une communauté de camarades. S'il y eut quelques tentatives pour différencier les tombes dans les cimetières, ce ne fut que pour satisfaire les familles. Les morts fondaient la fraternité des vivants, régénérant la nation par l'intermédiaire de ceux qui avaient combattu sur le front et qui avaient survécu. On représenta les morts en groupe et on souligne l'homogénéité de l'expérience de guerre en alignant des tombes, très simples et identiques, dans les cimetières militaires.

De plus, leurs tombes devenues les autels d'un culte national, les monuments érigés en leur honneur, décuplaient le sens de leur sacrifice.

A cause des pertes massives et de la durée des combats, il fallut enterrer les morts dans des endroits où les familles puissent se recueillir. Dès 1914, on constitua des unités chargées de recenser les noms des morts et leurs tombes et de faire des listes aussi à jour que possible. La France vota une loi créant des cimetières militaires dès 1914 et en décembre 1915 regroupa les corps des soldats tombés sur les champs de batailles pour les inhumer à nouveau. Des unités attachées aux morts de guerre se formèrent dans les armées de tous les pays. Tous les pays en guerre créèrent des organisations destinées à prendre en charge les projets et leur entretien.

Le lieu du repos éternel des morts de guerre était devenu sacré et bien distinct des cimetières civils. La mort du soldat n'avait plus rien à voir avec celle du civil, elle avait un autre sens, elle est survenue, celle du soldat, dans des circonstances très idéalisées, elle a une portée nationale.

**Source:** *De la grande guerre au totalitarisme* de George L. Mosse, éditions Hachette, 1990.

### 1.1.3. Les commémorations et le soldat inconnu

A partir de 1922, le 11 novembre, grâce à l'action militante des anciens combattants, est fête nationale de l'armistice en France : un jour férié qui va devenir rapidement celui d'une véritable religion civile de la République. Dans toutes les capitales des pays victorieux, on crée un nouveau culte, celui du soldat inconnu. Parmi les morts, des millions de cadavres déchetés par l'artillerie ont perdu toute identité. Leurs familles doivent vivre avec la douleur supplémentaire de n'avoir pas une tombe pour se recueillir, parfois de ne rien savoir des derniers moments de celui qu'elles ont perdu. Les tombes des soldats inconnus viennent ainsi offrir un lieu solennel de recueillement, à la fois national et personnel. Le 11 novembre 1920, le soldat inconnu, choisi à Verdun, est inhumé sous l'Arc de Triomphe à Paris<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Freud *Deuil et mélancolie* cf Ricoeur op cité p 86 sq

<sup>2</sup> Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *La grande guerre 1914-18*, Découverte Gallimard, 1998, p.124

L'idée de ramener et d'enterrer dans le monument le plus prestigieux de la capitale un soldat inconnu tombé au champ d'honneur, surgit simultanément en France et en Angleterre. Le soin accordé au choix de cet inconnu, les funérailles... atteste de la puissance du culte des morts de guerre à la fin du conflit. Le retour et l'inhumation du Soldat inconnu s'accompagnèrent d'une symbolique dessinant toute la mythologie de la mort de guerre en une seule cérémonie en un seul symbole qui devint le noyau de l'armistice et de toutes les autres commémorations. L'idée de ce tombeau naquit en France pendant la guerre.

## 1.2. Le devoir de mémoire

Simone Weil, première Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah créée en 2001, prend ses distances avec une instance trop grande sur la mémoire : « *Nous ne parlons plus de « devoir de mémoire ».* *La mémoire appartient aux familles. Nous n'avons pas le droit de faire porter ce fardeau aux jeunes générations. Ce qu'on peut souhaiter, c'est que la transmission passe par l'enseignement de l'histoire.* »

### 1.2.1. Le souvenir

Face au devoir accompli par les disparus, existait un devoir parallèle, celui de **sauvegarder leur mémoire et la mémoire de leur sacrifice.**

*La meilleure mémoire est celle qui n'oublie rien mais pardonne les blessures. Ecris la bonté sur du marbre, écris les blessures sur du sable.*  
Proverbe persan

Dès les premiers mois de l'été 1914, les tombes de fortune ont été marquées de croix de bois. Ces dernières sont devenues non seulement le symbole de la mort mais le symbole de la mort dans la Grande guerre, et bientôt celui de la guerre elle-même. Ainsi, la République laïque, séparée de l'Eglise depuis 1905, enterrait ses sacrifiés sous un symbole qu'elle interdisait par ailleurs sur tous ses monuments publics.

Les **monuments aux morts communaux**, construits entre 1919 et 1924 sont les plus visibles sur le territoire entier. **Quatre grands ossuaires** (nécropoles nationales des champs de bataille) existent en France : Douaumont, Lorette, Dormans et le Hartmannswillerkopf. Les monuments aux morts des communes – comme ceux des paroisses et des corporations – montrent des noms dont ils ignorent le corps, tandis que les ossuaires entassent des corps dont ils ignorent le nom.

Pour construire les grands ensembles commémoratifs, des campagnes de collectes ont été entreprises par les différents promoteurs des œuvres. Des évêques sont à l'origine de la construction de Lorette, Dormans et Verdun. Seul le comité à l'origine du Hartmannswillerkopf ne se veut pas une initiative purement d'Eglise, bien que le groupe d'Alsaciens qui le compose soit à forte majorité catholique.

C'est au Hartmannswillerkopf que l'œcuménisme est le mieux mis en pratique. Au centre de la crypte, un large disque de bronze « Patrie » est entouré par les vers de Victor Hugo : « Ceux qui sont pieusement morts pour la patrie / On droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie ». Contre les murs, trois autels : un catholique, un protestant et un juif. Ce monument a été conçu dans un esprit à la fois d'œcuménisme et d'Union sacrée, puisque la crypte triconfessionnelle est placée sous un autel de la patrie, lui-même entouré d'un cimetière militaire dominé par le Vieil-Armand surmonté d'une croix.

Il faut noter une peur très partagée par les survivants du drame de la guerre : que les sacrifices, que les millions de morts se révèlent finalement inutiles, que la victoire elle-même ne soit pervertie et trahie. **Cette peur est aussi à l'origine de la ferveur commémorative.** Les membres des différentes confessions n'ont pas oublié les ferveurs de guerre. C'est cette ardeur qui doit revivre dans la mémoire et dans l'action. Cette ardeur passe par la multiplication des héritiers que l'on élèvera dans le culte des disparus (en donnant par exemple au nouveau-né, le prénom du mort de la famille).

**Source** : *La guerre et la foi*, Annette Becker, Armand Colin, 1994.

### 1.2.2. Approche philosophique

Dans son ouvrage *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, le philosophe **Paul Ricoeur** soulève la question de savoir en quoi l'histoire se distingue justement d'autres formes de relations au passé, à commencer par la mémoire. Bien que Ricoeur reconnaisse que cette dernière demeure, en dernière instance, la *matrice* de l'histoire, il critique vivement les « *abus de la mémoire* » et notamment les détournements du « devoir de mémoire », « *trop souvent convoqué pour court-circuiter le travail de l'histoire* ». Le philosophe allemand **Rainer Rochlitz**, s'interroge au contraire sur le sens du « devoir » qui nous renvoie, selon lui, à une état de responsabilité dans lequel nous nous trouvons tous, face à un passé récent. Plus qu'un « impératif », ce serait donc une demande qui nous est adressée par le passé, au sens où Walter Benjamin parlait d'un « *rendez-vous tacite entre les générations passées et la nôtre* »<sup>3</sup>.

Lorsque **Renan** dans sa célèbre conférence du 11 mars 1882 « *Qu'est-ce qu'une nation* » affirme qu'il faut savoir oublier la Saint-Barthélémy, c'est afin de désapprendre les divisions du corps social. Ce qu'il propose, c'est **la mémoire d'un oubli partagé pour éviter la tyrannie du passé**. Ce qu'il dit de la nation « *avoir souffert en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun* » vaut pour l'union européenne que l'on veut promouvoir avec la réconciliation franco-allemande. Pour se réconcilier, il ne faut pas faire n'importe quel inventaire de l'héritage en commun. Ce **tri dans l'héritage**, cet **oubli partagé** présuppose que le passé ne nous conduit pas comme une hérédité dont on ne peut se séparer. Si c'était le cas, comment espérer une démarche de responsabilité capable de faire progresser la paix ?

## 1.3. L'échec de la mémoire

### 1.3.1. La mémoire niée

Les **témoignages** ont été très nombreux après la Grande Guerre, comme si ses acteurs avaient voulu, dans une immense prise de parole collective, communiquer une expérience indépassable et aussi l'exorciser<sup>4</sup>. A l'inverse, la mémoire officielle a oublié les **civils des territoires occupés** qui n'ont pas fait la guerre les armes à la main mais ont été utilisés par les différentes puissances comme masse de manœuvres pour leur propagande ou leur effort de guerre. **Civils, déportés et prisonniers de guerre** vont être victimes d'un **déni de mémoire** parce qu'ils étaient pendant le conflit en quelque sorte en dehors du territoire national, géographique et symbolique<sup>5</sup>. Or, la guerre a consisté à défendre le sol dans les tranchées. On refuse de commémorer des vivants : on les omet des listes ou on les place à la fin. Pour les civils des territoires occupés la mémoire est refusée : comment commémorer la faim, le froid, les réquisitions, le travail forcé, les viols... ?

Dans d'autres conflits ultérieurs, cette mémoire vive qui se manifeste après une guerre ou un conflit n'a pas toujours pu s'exprimer, ce qui fait perdurer durablement les traumatismes profonds subis par les victimes.

Ainsi, au **Cambodge**, la négation du génocide perpétré par les Khmers rouges où deux millions de personnes sont mortes entre 1975 et 1979, dans l'immédiat de l'après-dictature, n'a pas permis au travail de deuil et de reconstruction de s'effectuer. C'est seulement en 2006 que s'est ouvert à Phnom Penh, le **procès** d'une dizaine d'anciens dirigeants khmers, prévu pour durer trois ans. Nombre d'entre eux sont âgés et ont une santé précaire. S'étant enfuis après le renversement du régime, certains bourreaux ont continué à vivre en toute impunité dans leur pays. Seuls deux d'entre eux sont en détention tandis que les autres anciens cadres Khmers vivent librement au Cambodge, dont l'ancien chef de la diplomatie, l'ancien bras droit du dictateur Pol Pot et l'ex-chef d'Etat du Kampuchea communiste. Il est prévu à l'occasion du procès de permettre à une large frange de la population

---

<sup>3</sup> Cité par Alexandra Laignel-Lavastine, « Face à l'histoire, la recherche d'une juste mémoire », *Le Monde*, 23 mai 2005

<sup>4</sup> Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *La grande guerre 1914-18*, Découverte Gallimard, 1998, p.148

<sup>5</sup> Annette Becker, *Oubliés de la grande guerre, humanitaire et culture de guerre, populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, éditions Noësis, avril 1998

d'assister aux séances afin de témoigner de retour dans leur village de la réalité du tribunal et du jugement effectif et impartial des auteurs des crimes restés si longtemps impunis.

*« Dans une société démocratique, on ne peut pas tuer impunément. Il nous faut un procès, juste et digne, de notre mémoire pour comprendre le passé. Peu m'importent les condamnations qui seront prononcées. Seule la vérité pourra nous libérer, une vérité toute entière même si elle est horrible. L'autre enjeu de ce procès, tout aussi important, est la restauration de notre identité. Les Khmers rouges ont plongé des générations de Cambodgiens dans le cercle infernal de la déculturation.*

*Peu de Cambodgiens racontent à leurs enfants l'histoire de ce génocide, parenthèse opaque dans leur mémoire. Mais nous ne pouvons bâtir notre avenir sur l'oubli. Les survivants doivent témoigner, assurer une « transmission » de la mémoire entre le passé et le présent, pour être capables de penser l'avenir. Nous avons des dettes envers nos morts et des devoirs envers nos enfants. Nous ne pourrions en finir avec cette culture de violence qui dure depuis 30 ans, expulser de nous ce monstre qu'est la peur et sortir de cette culpabilité collective des survivants que si nous arrivons à comprendre notre histoire. »*

Rithy PANH (cinéaste cambodgien, réfugié en France), *Cambodge, comprendre les erreurs du passé*  
[http://www.unesco.org/courier/1999\\_12/fr/dossier/txt07.htm](http://www.unesco.org/courier/1999_12/fr/dossier/txt07.htm)

### 1.3.2. La mémoire accaparée

Sur la colline du **Hartmannswillerkopf** ou **Vieil-Armand** qui fit plus de 20.000 morts sur la ligne de front des Vosges en 1915, la France a érigé un monument national à la mémoire des soldats français tombés au combat. Or, le champ de bataille comporte autant de soldats allemands que de français, sans compter la spécificité des soldats alsaciens qui, par leur spécificité, portaient soit l'uniforme allemand, soit l'uniforme français. La décision de construire la crypte du souvenir en 1922 a accaparé la mémoire du lieu en nationalisant le souvenir de ses morts, côté français.

Autre exemple, 90 ans après la bataille de Verdun est enfin inauguré le mémorial dédié aux **combattants musulmans** morts pour la France pendant la guerre 1914-18. Au lendemain de l'armistice, les anciens combattants de toutes les confessions (catholiques, protestants, juifs, musulmans) s'interrogent sur la forme à donner à l'hommage aux morts : un mémorial laïque ou religieux ? D'après Serge Barcellini, professeur d'histoire à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris<sup>6</sup>, « *Le débat entre mémoire assimilationniste et mémoire confessionnelle va se prolonger entre 1920 et 1925* ». Finalement, l'ossuaire de Douaumont à l'architecture indéterminée, sera construit comme une œuvre œcuménique destinée à recueillir sans discernement les restes de 130.000 soldats anonymes. Seules quelques stèles feront mention des combattants musulmans, notamment issus des colonies françaises en France, que la mémoire collective tardera à reconnaître.

### 1.3.1. La mémoire manipulée

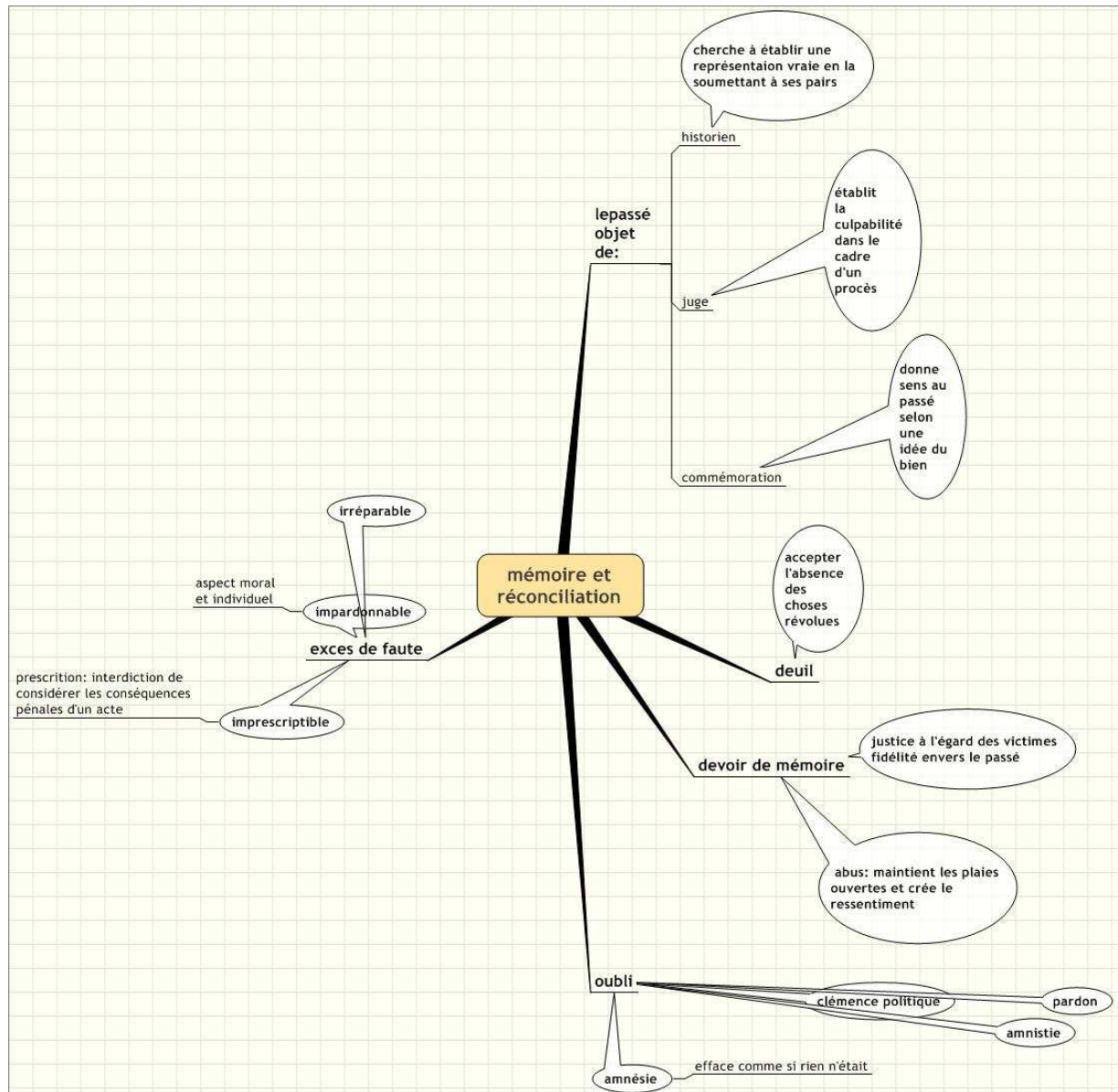
La **gestion collective du deuil** par l'Etat va se développer en s'accompagnant d'une rhétorique du sacrifice, du martyr, de la défense héroïque de la patrie. Surgit alors une mémoire manipulée entretenant le souvenir de soldats vivant éternellement dans le bronze qui fige pour toujours la reconnaissance de la patrie envers le sacrifice de ses enfants.<sup>7</sup> Derrière cette attitude on peut soupçonner la volonté machiavélique de réaffirmer l'unité, « l'union sacrée » de la mobilisation guerrière, qui désormais n'existe plus dans la vie sociale. Ainsi l'ancien adversaire demeure le bouc émissaire chargé de porter les nouveaux péchés de la communauté.

Chez les vaincus, on entretient la même flamme en parlant de la trahison des chefs ou de la défaite devant le nombre, « le coup de poignard dans le dos ». Le fascisme va se nourrir de ce terreau d'émotions. « *Le refoulement collectif de la catastrophe prend en Allemagne la même dimension qu'en France après 1871 : dans les commémorations, on ne parle jamais de défaite, mais toujours de héros*

<sup>6</sup> Cité par Benoît Hopquin, « Verdun, lieu de mémoire musulman », *Le Monde*, 21 février 2006

<sup>7</sup> Annette Becker *Aux morts la patrie reconnaissante* « Histoire » n° 225

qui ont succombé au nombre, voire à la trahison. A « *impavidus numero Victis* » du monument de Sedan a succédé le « *Im Felde Unbesiegt* ». Quand on croira bon de mettre un nom sur les responsables sacrifice du désastre - communistes, juifs, État libéral - les conséquences politiques et culturelles deviendront dramatiques. Car ce qui, nulle part, n'avait pu être refoulé, c'était la mort inutile. Venger collectivement ce vide devint l'un des premiers objectifs des fascismes ».<sup>8</sup>



Source : André-Jacques Burnet, philosophe

<sup>8</sup> Stéphane Audoin-Rouzeau Annette Becker 14-18. Retrouver la guerre, Folio histoire 125

## 2. Réconciliation

### 2.1. De la mémoire à la réconciliation

#### 2.1.1. Les Commissions Vérité et Réconciliation

Les Commissions Vérité et Réconciliation ont été mises en œuvre dans plusieurs pays d'Amérique latine et en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid. Elles sont une alternative à la justice pénale pour favoriser la réconciliation entre des peuples au terme d'un conflit. Il offre la possibilité à tous d'y participer à travers **une formule exemplaire qui réinvente le contrat social**. Le fondement de la Commission Vérité et Réconciliation est politique. Le processus est public, ouvert, civil et civique, il est au service du bien commun. Parce que la haine en réponse à la haine ne fait qu'accroître la haine, la commission choisit de combattre les injustices sans en haïr les auteurs. Donner la parole aux victimes et faire parler les auteurs qui sont tous deux présents par consentement mutuel, réparer le tort vécu par les premiers et amnistier les seconds, telle est sa mission qui la distingue de celle d'un tribunal, d'un organe consultatif ou d'une commission parlementaire.

#### 2.1.2. Le rôle de la justice internationale

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le droit international s'est renforcé à partir du procès de Nuremberg en 1945, première pierre de l'édifice de la justice pénale internationale.

- ◆ La **Cour internationale de Justice (CIJ)**, qui siège à La Haye, constitue l'organe judiciaire principal des Nations-unies. Elle est établie par l'art. 92 de la Charte des Nations unies et dispose d'une compétence universelle pour **juger les Etats**, même si l'activité juridictionnelle de la CIJ reste tributaire du consentement des États.
- ◆ Des **tribunaux pénaux internationaux temporaires** ont été mis en place, pour juger les individus responsables des crimes perpétrés en **ex-Yougoslavie** (1993) et au **Rwanda** (1994). Si ces deux exemples ne sont pas exempts d'écueils, ils ont cependant permis l'affirmation progressive du droit pénal international dans les faits et ont posé les jalons de la Cour pénale internationale.
- ◆ La **Cour pénale internationale (CPI)** est la première cour pénale internationale permanente, établie par le statut de Rome et dont le siège se situe également à La Haye, aux Pays-Bas. Le but de la CPI est de promouvoir le droit international, et son mandat est de **juger les individus** et non les États. Elle n'est compétente que pour les crimes les plus graves commis par des individus : (**génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité** et peut-être les **crimes d'agression** lorsqu'ils auront été définis). La naissance d'une juridiction permanente universelle est un grand pas en avant vers l'universalité des Droits de l'Homme et le respect de la règle de droit. Elle traduit la volonté de responsabiliser les responsables politiques. Elle tient ainsi un rôle à la fois préventif et dissuasif.

### 2.2. L'audace de la réconciliation : l'exemple franco-allemand

« Beaucoup d'hommes de valeur ont cru à l'amitié entre la France et l'Allemagne. Au **19<sup>ème</sup> siècle**, des écrivains comme **Michelet, Renan, Hugo**, avaient milité à leur façon pour que les deux nations oeuvrent de concert sur tous les plans.

Mais la **déchirure** provoquée par la perte de l'Alsace et de la Lorraine avait ouvert une **parenthèse haineuse** que la **grande épreuve de 1914-18** avait laissé subsister et que la **douleur de l'Occupation** ensuite, n'avait fait qu'aviver.

Sans mésestimer les efforts menés durant **l'entre-deux-guerres** par des hommes comme Aristide Briand, Marc Sangnier et de nombreux anciens combattants, c'est surtout après 1945 que des

*Faire confiance est une  
preuve de courage,  
être fidèle un signe de force.*  
Marie Von Ebner-Eschenbach  
(1860-1916)

rescapés des camps ont su tirer de leur expérience de l'horreur concentrationnaire **une leçon d'espérance en l'homme et en la réconciliation des peuples.**

Les premiers à tendre la main par dessus l'abîme de violence et de sang, ils ont été suivis par des hommes de raison, tels **Robert Schuman** et **Jean Monnet**, et relayés en Allemagne, à partir de 1949 par le **Chancelier Adenauer**.

Un premier résultat positif fut la **signature du traité de la CECA en 1950**, permettant aux anciens industriels de guerre – le fer, l'acier, le charbon – de travailler désormais à la reconstruction et à la paix.

Puis des dirigeants comme **Pierre Mendès France** et **Guy Mollet** continuèrent dans le même sens, notamment avec la **Communauté économique européenne**, soutenus dans leurs démarches par la présence continue à la tête du gouvernement de la République fédérale du Chancelier Adenauer.

Mais ce n'est pas amoindrir leurs mérites que de reconnaître que ces initiatives successives, venant appuyer les **contacts et les échanges** qui se développaient depuis le milieu des années 1950 entre les **sportifs**, les **jeunes** et les **associations diverses**, avaient préparé la réconciliation sans la sceller véritablement.

Pour arriver à exorciser le passé, à déclencher véritablement **l'adhésion des peuples**, il fallait un dirigeant à l'autorité incontestable, au prestige hérité des combats de naguère et dont la pensée était nourrie des souvenirs de 1870-71 tout comme des expériences tragiques de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Tout en lui garantissant la sécurité face à une Allemagne démembrée, **de Gaulle**, en 1944-45, avait su rendre à la France affaiblie et l'espoir en l'avenir.

Simultanément, grâce au parcours personnel et au caractère courageux et tenace de Konrad Adenauer, le temps était venu en 1958 de la **réconciliation définitive**.

L'élément décisif que de Gaulle avait su déclencher et qu'aucun des responsables français avant lui n'avait cherché ni espéré obtenir, c'était **l'adhésion enthousiaste de l'opinion publique allemande**, si particulièrement spectaculaire lors de son voyage officiel outre-Rhin en septembre 1962. Ce spectacle incroyable qui voyait les places et les avenues des grandes villes allemandes emplies d'une foule venue spontanément pour écouter ce que le général de Gaulle avait à leur dire laissait espérer une **réconciliation en profondeur des deux peuples**, même si sur ce point l'opinion allemande apparaissait plus en avance que l'opinion française.

Par leur action, les deux dirigeants rompaient avec une pseudo « **fatalité historique** » qui, depuis moins d'un siècle, avait provoqué trois guerres et des millions de victimes. Le général de Gaulle disait qu'il ne s'agissait là que d'une petite parenthèse – désormais refermée – dans la **longue histoire franco-allemande** ; il allait jusqu'à suggérer que le traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963, annulait le lointain partage de Verdun d'où était née, en 843, la division de l'empire de Charlemagne.

Il s'agissait en tous cas de montrer la volonté des deux Etats d'aller de l'avant dans la **construction européenne par l'amitié franco-allemande**. Avant que cela ne se concrétise en une réalité de fait, le traité de l'Élysée inscrivait sur le papier la **réconciliation du cœur**, par la **jeunesse** des deux pays, par la **connaissance de la langue de l'autre**, par la **défense commune** et par les **rencontres systématiques entre responsables**. »

**Yves Guéna**, Président du Conseil Constitutionnel, Président de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle, **Quarante ans de réconciliation**, Revue commémorative du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, édité par la Commission interministérielle de Coopération France-Allemagne, 2002

## 2.3. Les étapes de la réconciliation

La réconciliation demande successivement :

### 1- Un effort de volonté

(dépasser la douleur, la peine, les blessures, y compris d'amour propre)

« *Il faut bien qu'il y en ait un qui commence* »

- ◆ reconnaître son ennemi (*in-amicus*) comme un partenaire
- ◆ chercher à établir le dialogue :

- ◆ dans le respect
- ◆ avec ou sans médiateur
- ◆ sans mensonge
- ◆ sans désir de vengeance ni de revanche
- ◆ sans manipulation

## **2- Un effort créatif**

- ◆ Trouver un compromis viable en faisant appel à la raison, « *on ne peut tout avoir* »
- ◆ Faire certains deuils, accepter des renoncements, c'est accepter « *un moins* » mortifère au profit d'un « *plus* » d'entente porteur d'espoir.
- ◆ Construire ensemble un plan, un projet, s'engager
- ◆ Prévoir l'avenir, c'est construire

## **3- Un effort moral**

- ◆ Equilibrer le travail d'oubli et de mémoire
- ◆ Poser des actes symboliques (exemple : deux morceaux à recoller)
- ◆ Transmuer le négatif en positif : « *faire la paix* » plutôt que « *ne plus se faire la guerre* »
- ◆ Discerner le bien et le mal dans le présent et à terme, c'est à dire être lucide. Plus tard un retour sur les actions passées pourra être fait (avec ou sans médiateur)

## **4- Un effort dans la durée**

Pour préserver le bien conquis par la raison et non par la force, « *pourvu que ça dure* » :

- ◆ Continuer le dialogue
- ◆ Proposer cette paix retrouvée à un ou plusieurs tiers
- ◆ Prévenir les rechutes, se donner des rendez-vous
- ◆ Poser des actes qui engagent
- ◆ Trouver un garant de cette paix pour son avenir (loi, traité, institution, référent, etc.)